

Estimation et ventilation des frais scolaires – enseignement primaire

Estimation des frais scolaires – Année scolaire 2025-2026⁴

	1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
Frais scolaires autorisés						
Piscine et déplacement lié :	20€	20€	20€	20€	20€	20€
Activités culturelles et sportives⁵ :						
Visite Musée	5€	5€	5€	5€	5€	5€
Excursion	13€	13€	13€	13€	13€	13€
Classes de Villes :	150€	150€	150€	150€	150€	150€
Frais scolaires facultatifs (si d'application)⁶						
Achats groupés facultatifs	/	/	/	-€	-€	-€
Abonnement à une revue	/	/	/	-€	-€	-€
Frais extrascolaires (si d'application) :						
Photos scolaires	15€	15€	15€	15€	15€	15€
Repas (€/repas)	-€	-€	-€	-€	-€	-€

Pour toute question relative aux frais ou en cas de difficulté financière, vous pouvez vous adresser à

Cette estimation se base sur les frais réels des années antérieures mais pourrait être soumise à quelques variations en fonction de l'évolution des prix du marché ou des opportunités.

Si les frais scolaires dépassent 50€, un paiement échelonné peut être mis en place.

⁴Ce document est établi selon les règles à la gratuité d'accès à l'enseignement reprises dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire – Articles 1.7.2-1 à 1.7.2-6

⁵Les frais suivants sont liés au projet pédagogique ou d'école et ne sont pas obligatoires – si vous ne souhaitez pas souscrire à cet achat et que le support sera utilisé en classe, celui-ci sera mis à disposition de l'élève gratuitement. Frais facultatifs sont interdit de la P1 à la P3 en maturité 1 et 2, à l'exception des frais facultatifs, pour l'achat groupé de manuels scolaires et de cahier d'exercices, en ce compris sous forme d'abonnements numériques à ce support ou aux plateformes qui y sont liées.